

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME CLEMENTINE VANHERLE
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE L'EDUCATION,
DE L'UNIVERSITE, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES TRANSPORTS**

A.D Pers. n° 2009-23

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-2616 du 10 décembre 2008 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-2433 du 18 novembre 2008 portant nomination de Madame Clémentine VANHERLE, en qualité de Directrice Générale Adjointe, à compter du 1er janvier 2009 ;

CONSIDERANT le départ en retraite de Monsieur Claude RAVAILHE, Directeur des Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et des Transports, à compter du 21 décembre 2008 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : A compter du 1er janvier 2009, délégation de signature est donnée à Madame Clémentine VANHERLE, Directrice Générale Adjointe chargée de l'Education, de l'Université, de la Culture, des Sports et des Transports, à l'effet de signer pour les services ci-après :

- . Direction des Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et des Transports,
 - . Médiathèque Départementale,
 - . Archives Départementales,
 - . Abbaye de Belleperche,
 - . Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.
- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires) ;
- toutes pièces administratives et comptables, à l'exception :
- . des marchés, des contrats et conventions,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause.

- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clémentine VANHERLE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par :

- Madame Francine AUDOYNAUD, directeur, responsable des Affaires Culturelles,
- Madame Nathalie PECOU, directeur, responsable de l'Enseignement Supérieur,
- Madame Simone COMBALBERT, attaché principal, responsable des Affaires Scolaires,
- Monsieur Jean-Claude DEPREUX, conseiller des activités physiques et sportives, responsable des sports,
- Madame Françoise DIRAT, attaché, responsable des Transports,
- Monsieur Jean-Michel GARRIC, attaché de Conservation et du Patrimoine, responsable de l'Abbaye de Belleperche.

Article 3 : L'arrêté départemental Pers. n° 08-759 du 27 mars 2008 portant délégation de signature à Monsieur Claude RAVAILHE est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 8 janvier 2009

Le Président,

*
* *